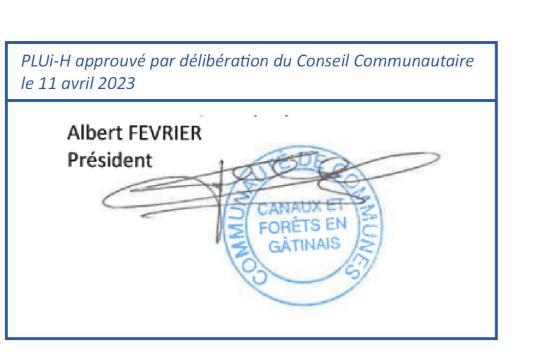


## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CANAUX ET FORÊTS EN GATINAIS

Département du Loiret

## PLAN LOCAL D'URBANISME **INTERCOMMUNAL**

**ZONAGE RÉGLEMENTAIRE** Commune de Montereau **Bourg Centre** 



Sources : DGI, Cadastre, juil. 2022 - IGN© BD-PARCELLAIRE Réalisation : VILLE OUVERTE • Mars 2023

- ZONE URBANISÉE
- Ub / Zone urbaine : centres-bourgs des communes rurales -et aux faubourgs des pôles structurant
- Uc / Zone urbaine : extensions périphériques peu denses -et à certains hameaux ou lotissements
- desservis par les réseaux
- Uj / Zone de jardins privés, de vergers, intégrés au tissu urbain
- ZONE À URBANISER
- AU / Zone ouverte à l'urbanisation à court terme et à vocation à accueillir principalement de l'habitat
- N / Zone à dominante naturelle ou forestière, à préserver en raison de la qualité paysagère et environnementale des sites ou de l'existence d'une exploitation forestière
- Ne / Zone d'équipements située dans un site naturel
- ZONE AGRICOLE
- économique des terres agricoles
- ¥ Elément du patrimoine bâti à préserver (L151-19)
- ► Elément de continuité écologique et trame verte et bleue (L151-23)
- Espace boisé classé à préserver (L113-1)
- Secteur avec interdiction de constructibilité pour des raisons-environnementales,
- de risques, d'intérêt général (R151-31 2°) Element de paysage, (site et secteur) à préserver pour des motifs d'ordre écologique (L151-23)
- Orientation d'Aménagement et de programmation (L151-6 et -7)